



## DÉCISION

N° : 2023-188

Exécutoire le : 23 OCT. 2023

Publiée le : - 7 NOV. 2023

Visée le : 23 OCT. 2023

Notifiée le : 23 OCT. 2023

### MARCHES PUBLICS

#### Marché 23043

#### Fourniture d'une couverture thermique du bassin olympique d'Aqualac Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert  
Considérant l'avis de la commission des procédures adaptées du 17/10/2023

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23043 relatif à la fourniture d'une couverture thermique du bassin olympique d'Aqualac pour une durée de 3 mois.

Le montant des prestations s'élève à 179 812 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise HAEHN SAS domiciliée 6, Allée du Château Sury  
67550 VENDENHEIM

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise HAEHN

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

gné électroniquement par Yves MERCIER  
19/10/2023 17:52:32



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2023-188 : Marché n.23043 Fourniture d'une couverture thermique du bassin olympique d'Aqualac - attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/10/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/10/2023

---

**Numéro de l'acte :** dec520 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20231019-dec520-AI

---

**Date de décision :** 19/10/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

